

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 04225

Numéro SIREN : 528 808 561

Nom ou dénomination : FINANCES GESTION & DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2019 sous le numéro de dépôt B2019/015267

**DEPOT DES COMPTES ANNUELS**

n° de dépôt : **B2019/015267**  
n° de gestion : **2010B04225**  
n° SIREN : **528 808 561 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 09/07/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

**FINANCES GESTION & DEVELOPPEMENT - Société par actions simplifiée**  
1 rue Ariane 31520 Ramonville-saint-agne -FRANCE-

**date de clôture : 31/12/2018**

**Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.**

Concernant les événements RCS suivants :

**Dépôt des comptes annuels**



2298707

2298707

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	<b>Immobilisations corporelles</b>							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques, matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles	44 686	8 976	35 710	7 853	27 857	354.71	
	Immobilisations en cours							
Avances et acomptes								
<b>Immobilisations financières (2)</b>								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	6 088 606	7 774	6 080 832	3 029 072	3 051 760	100.75		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières	29 250		29 250		29 250			
<b>Total II</b>	<b>6 162 543</b>	<b>16 750</b>	<b>6 145 792</b>	<b>3 036 925</b>	<b>3 108 867</b>	<b>102.37</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	<b>Créances (3)</b>							
	Clients et comptes rattachés	538 039	76 219	461 820	532 314	70 494	13.24	
	Autres créances	712 347	327 052	385 295	166 775	218 520	131.03	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement	10 016		10 016	10 016				
Disponibilités	352 248		352 248	329 835	22 413	6.80		
Charges constatées d'avance (3)	14 494		14 494	3 521	10 973	311.65		
<b>Total III</b>	<b>1 627 144</b>	<b>403 271</b>	<b>1 223 873</b>	<b>1 042 461</b>	<b>181 412</b>	<b>17.40</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>7 789 687</b>	<b>420 021</b>	<b>7 369 666</b>	<b>4 079 387</b>	<b>3 290 279</b>	<b>80.66</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 000 049 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000 049		1 000 049			
	<b>Réserves</b>						
	Réserve légale	3 905		3 600		305	8.47
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves	65 919		60 186		5 733	9.53
	Report à nouveau						
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	62 949		6 038		56 911	942.58
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	<b>Total I</b>	1 132 822		1 069 873		62 949	5.88
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	<b>Total II</b>						
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	<b>Total III</b>						
<b>DETTES (1)</b>	<b>Dettes financières</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	1 026 884		121 926		904 958	742.22
	Concours bancaires courants	484				484	
	Emprunts et dettes financières diverses	4 849 043		2 561 090		2 287 953	89.34
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>Dettes d'exploitation</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	78 020		98 771		20 751	21.01
	Dettes fiscales et sociales	268 016		205 202		62 815	30.61
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	14 397		22 525		8 128	36.09	
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (I)						
	<b>Total IV</b>	6 236 844		3 009 514		3 227 330	107.24
	Ecart de conversion passif (V)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>		7 369 666		4 079 387		3 290 279	80.66

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

5 407 054 2 927 579

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	1 346 919		1 346 919	981 934		364 985	37.17
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	<b>1 346 919</b>		<b>1 346 919</b>	<b>981 934</b>		<b>364 985</b>	<b>37.17</b>
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 109	11 055		1 054	9.54
Autres produits			6	8 893		8 887	99.94
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 359 034</b>	<b>1 001 882</b>		<b>357 152</b>	<b>35.65</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			437 751	138 033		299 718	217.13
Impôts, taxes et versements assimilés			16 328	7 338		8 990	122.51
Salaires et traitements			511 709	375 300		136 409	36.35
Charges sociales			203 358	171 359		31 999	18.67
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			3 429	2 730		699	25.61
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			111 030	292 241		181 211	62.01
Dotations aux provisions							
Autres charges			12	11		1	5.91
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>1 283 617</b>	<b>987 013</b>		<b>296 604</b>	<b>30.05</b>
<b>1 - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>75 417</b>	<b>14 869</b>		<b>60 548</b>	<b>407.20</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
<b>Produits financiers</b>						
Produits financiers de participations (3)				10 404	10 404	100.00
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 345		5 454		4 109	75.34
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total V</b>	1 345		15 858		14 513	91.52
<b>Charges financières</b>						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				7 774	7 774	100.00
Intérêts et charges assimilées (4)	63 583		16 684		46 899	281.11
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
<b>Total VI</b>	63 583		24 458		39 125	159.97
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>	62 238		8 600		53 638	623.69
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	13 179		6 269		6 910	110.23
<b>Produits exceptionnels</b>						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	201 950				201 950	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
<b>Total VII</b>	201 950				201 950	
<b>Charges exceptionnelles</b>						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	72 200				72 200	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	79 980		231		79 749	NS
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
<b>Total VIII</b>	152 180		231		151 949	NS
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>	49 770		231		50 001	NS
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	1 562 328		1 017 740		544 588	53.51
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	1 499 379		1 011 702		487 677	48.20
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	62 949		6 038		56 911	942.58

\* Y compris Redevance de crédit bail mobilier  
Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

EXAE CONSEIL

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 369 665.69 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 346 919.33 Euros et dégageant un bénéfice de 62 948.94 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

La société a augmenté sa participation dans MAGELLIUM et détient 100% des titres de cette filiale.

Elle a par contre cédé la totalité de sa participation dans la société TERRANIS.

### **EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Néant.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **L'utilisation du CICE dans l'entreprise**

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 4 123 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	4 123
Total	4 123

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des échéances des créances et des dettes**

Cf Dossier Fiscal

#### **Composition du capital social**

(PCG Art 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	1 000 049			1 000 049

#### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

## **ANNEXE**

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Titres immobilisés**

(PCG Art 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.  
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.  
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.  
Ainsi du fait de la situation nette de la filiale ISONEO les titres ont été dépréciés à 100% soit pour 7 774€.

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Dépréciation des créances**

(PCG Art 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.  
Ainsi les créances détenues auprès de la filiale ISONEO ont été dépréciées pour un total de 403 271€.

### **Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 276
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	57 902
Dettes fiscales et sociales	62 829
Total	122 007

### - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

#### Effectif moyen

(PCG Art 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	5
Total	5

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 000 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 000€
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 0€

### - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

(PCG Art 531-2/9)

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	969 208
Total	969 208

#### Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du	:	26/09/2018
Montant initial de cette garantie	:	970 000
Montant restant dû en capital	:	944 289
Date de fin d'échéance de la garantie	:	26/09/2024
Nature de la sûreté réelle	:	Nantissement de 25000 actions de Magellium
Emprunt du	:	17/12/2015
Montant initial de cette garantie	:	200 000
Montant restant dû en capital	:	81 803
Date de fin d'échéance de la garantie	:	05/01/2021
Nature de la sûreté réelle	:	Nantissement compte à terme

## ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Emprunt du : 24/10/2018  
 Montant initial de cette garantie : 468 000  
 Montant restant dû en capital : 455 597  
 Date de fin d'échéance de la garantie : 24/10/2024  
 Nature de la sûreté réelle : Gage comptes instruments financiers

### Engagements financiers

(PCG Art 531-2/9)

#### Engagements donnés

#### Engagements reçus

Caution de MAGELLIUM pour l'emprunt Banque courtois	489 000
<b>Total</b>	<b>489 000</b>

### Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art L 233-15, PCG Art 831-3 et 832-13)

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
<b>A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations</b>			
- Filiales (+50% du capital détenu)			
- ISONEO	421 910	100.00	4 914
- ACT 21 Comptes	282 867	51.00	40 336
- MAGELLIUM	7 921 752		2 751 802
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- ARTAL TECHNOLOGIES	8 027 161	44.60	1 295 890
<b>B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations</b>			



**FINANCES GESTION & DEVELOPPEMENT**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000 049 €  
Siège social : 1 rue Ariane – 31520 Ramonville saint-Agne  
RCS TOULOUSE n° 528 808 561

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**  
**DU 28 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-huit juin, à quatorze heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Mixte au siège de la Société sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

M. Raphaël GIRAUD, ayant procuration, préside la séance en sa qualité de représentant de M. Pierre DUVERNEUIL Président de la société FINANCES GESTION ET DEVELOPPEMENT SAS.

M. Jean-Marc BINSON, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué assiste à la réunion.

M. Raphaël GIRAUD constate que les associés présents ou représentés possèdent 12 772 actions, soit l'intégralité des actions composant le capital de la société et que le quorum requis est atteint.

Le Président met à la disposition des associés :

- les copies des lettres de convocation des associés et du Commissaire aux comptes ;
- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion du Président ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposé à l'assemblée ;

Puis M. Raphaël GIRAUD déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Président, les rapports du Commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

M. Raphaël GIRAUD rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018, et quitus au Président,
- Affectation du résultat,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018,

- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce; approbation de ces conventions.

#### **ORDRE DU JOUR DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

- Réalisation d'une augmentation du capital au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise,
- Pouvoirs en vue des formalités.

M. Raphaël GIRAUD donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis, M. Raphaël GIRAUD ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, M. Raphaël GIRAUD met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

#### **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

[...]

#### **DEUXIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société et après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion sur l'activité de la Société,
- des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2018,

**Approuve** la proposition du Président et,

**Décide** d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018 dans les conditions suivantes :

Résultat de l'exercice :		62 949 €
A la réserve légale (5%)	3147 €	
Au compte "Autres réserves" :	59 802 €	
<b>Total :</b>	<b>62 949 €</b>	<b>62 949 €</b>

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient répartis ainsi qu'il suit :

	Après affectation	Avant affectation
Capital social :	1 000 049 €	1 000 049 €
Primes d'émission, de fusion, d'apport :	-	-
Réserve légale :	7 052 €	3905 €
Autres réserves :	125 721 €	65 919 €
<b>Résultat :</b>	<b>0 €</b>	<b>62 949 €</b>
<b>Total :</b>	<b>1 132 822 €</b>	<b>1 132 822 €</b>

**Prend acte**, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

#### **RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

[...]

#### **CINQUIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES**

L'Assemblée Générale, statuant conditions de quorum et de majorité prévues par les statuts de la Société,

**Donne tous pouvoirs** au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Raphaël GIRAUD déclare la séance levée à quatorze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et par les associés présents.

Le Président

Les associés

**CERTIFIÉ CONFORME  
À L'ORIGINAL**

**Jean Marc Binson**  
Commissaire aux comptes inscrit sur la  
liste nationale des commissaires aux comptes,  
rattaché à la Compagnie Régionale des  
Commissaires aux Comptes de Toulouse  
10, place Alfonse Jourdain  
31 000 TOULOUSE

**FINANCES GESTION ET DEVELOPPEMENT**

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 1 000 049 EUROS  
528 808 561 RCS Toulouse

1 RUE ARIANE  
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**FINANCES GESTION ET DEVELOPPEMENT**  
**SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 000 049 EUROS**  
**528 808 561 RCS TOULOUSE**  
1 RUE ARIANE  
31520 RAMONVILLE-SAINT-AGNE

Aux associés,

**Opinion :**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCES GESTION ET DÉVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observations**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note « Faits caractéristique de l'exercice » de l'annexe qui expose les opérations relatives aux titres de participation intervenues sur l'exercice.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La note intitulée « Règles et méthodes comptables – Titres immobilisés » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations financières et en particulier les règles de dépréciation. Elle indique notamment que la société constate une provision pour dépréciation de ses titres de participation pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié de ces principes, et je me suis assuré de leur correcte application. Mes travaux ont également consisté à apprécier les données utilisées par la société pour l'évaluation de la valeur actuelle des titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

J'atteste de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société <sup>Erreur ! Signet non défini.</sup>

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Toulouse, le 14 juin 2019

**Le Commissaire aux comptes**

**Jean Marc BINSON**

